

Conditions Générales de Vente

Formation

Version septembre 2022

Préambule

Bouge ta Boite, SAS au capital de 27 730€ immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 823 194 998, dont le siège social est Le Seize, 16 esplanade du Champs de Mars – 35000 RENNES, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispenseur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE BRETAGNE sous le numéro 5331019335 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadre ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autre document de Bouge ta Boite, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que Bouge ta Boite ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations de formations, organisées et mises en œuvre par Bouge ta Boite, sous forme de stages intra-entreprise ou inter-entreprises de courte durée, appelés sessions. Ces prestations concernent le développement et l'approfondissement des compétences du personnel de l'entreprise cliente dans les domaines proposés au catalogue de formation de Bouge ta Boite.

En tout état de cause, les conditions particulières de réalisation de chaque formation sont décrites dans la convention de stage afférente.

Une journée de formation en présentiel correspond à 7h de cours.

Bouge ta Boite est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Bouge ta Boite ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au client lors de la formation.

1- Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire en nous contactant par courrier électronique à l'adresse contact@bougetongroupe.com.

Le délai d'accès à la formation est fixé 30 jours avant la date de début prévu pour la session de formation. Votre inscription sera prise en compte à réception du devis signé, et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2- Annulation – Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit Bouge ta Boite et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité. Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer BOUGE TA BOITE par courriel avec accusé de réception à l'adresse ingrid.certain@bougetaboite.com reçu au plus tard trente [30] jours ouvrés avant la date de la formation. En cas d'annulation reçue moins de trente [30] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation intégrant du e-learning), le montant versé lors de la signature du devis (40% du montant total) reste dû en totalité à Bouge ta Boite.

3- Tarifs – Paiement

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque BNP, libellé au nom de Bouge ta Boite, sur le compte IBAN : FR76 3000 4002 5900 0101 1668 533 - BIC : BNPAFRPPXXX.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- 40% à la signature du devis
- 30% lors du bilan semestriel
- 30% au terme de l'accompagnement

La facturation s'établit exclusivement à l'ordre du client. Les factures sont payables à 30 jours fin de mois. Chaque client se charge des démarches pour tout financement extérieur.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

4- Obligations de BOUGE TA BOITE et moyen mis en œuvre pour assurer le projet

La formation, faisant l'objet d'une convention de stage et/ou d'un devis, est exécutée par l'équipe de Bouge ta Boite composée d'un ou plusieurs consultants formateurs. L'équipe dûment habilitée par Bouge ta Boite, exécutera dans les règles de l'art, la mission qui lui sera confiée.

Cette équipe devra exécuter la formation sous la responsabilité de l'encadrement hiérarchique de Bouge ta Boite.

5- Obligation du client

Le Client s'engage à :

- Communiquer à Bouge ta Boite tous les règlements relatifs à la sécurité des personnes circulant ou travaillant dans son entreprise qu'il appartiendra aux équipes Bouge ta Boite de respecter.
- Mettre à disposition tous les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation et sollicités par Bouge ta Boite.
- Introduire les consultants formateurs de Bouge ta Boite auprès de toutes personnes de l'entreprise, concernées par la formation.
- Communiquer dès qu'il en a connaissance tous les éléments nouveaux capables d'influencer la session de formation.
- Mettre, si la convention de stage le prévoit (intra-entreprise), un local professionnel non bruyant ainsi que tous les moyens nécessaires à la disposition des équipes Bouge ta Boite pour mener à bien la session (tables, chaises, vidéoprojecteur, tableau blanc, accès informatique, alimentation électrique, ...).
- Respecter le planning des sessions de formation, notamment les plages horaires. Sous réserve de l'accord écrit et préalable de Bouge ta Boite, les dates des sessions de formation pourront être modifiées.

6- Responsabilités – Indemnités

Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Bouge

ta Boite ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Bouge ta Boite pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Bouge ta Boite ne puisse être recherchée ou inquiétée.

7- Accessibilité pour des personnes en situation de handicap

Bouge ta Boite ne dispose pas de locaux de formation. Les formations sont organisées dans les locaux mis à disposition par ses clients. L'accessibilité aux personnes handicapées des locaux et de la salle de formation est sous la responsabilité du client.

8- Droit de contrôle de Bouge ta Boite

Bouge ta Boite se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quinze [15] jours ouvrés avant la date prévue. BOUGE TA BOITE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Bouge ta Boite se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit de refuser toute inscription ou accès à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements, d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

9- Secret professionnel et obligation de discrétion

Bouge ta Boite et son personnel se reconnaissent tenus au secret professionnel et traiteront les informations confidentielles relatives à l'exécution de la formation. En accord avec le Client, Bouge ta Boite s'engage à appliquer un document « Entente de Confidentialité et de Non Divulgateion » s'il y a lieu.

Bouge ta Boite s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du Client pendant la durée de l'exécution du projet de formation.

Cette obligation de confidentialité sera levée à partir du moment où l'information en question sera devenue publique en dehors de la responsabilité de Bouge ta Boite ou dans le cas où une autorité officielle dûment mandatée nous ordonnerait de lui fournir cette information.

10- Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations Bouge ta Boite ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de Bouge ta Boite ou de ses ayants droit.

Le signe  « Bouge ton Groupe » est déposé à titre de marque et est protégé par un droit d'auteur. Le nom de domaine <https://www.bougetongroupe.com> est également protégé. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de leur titulaire. Le client (et les participants) reconnaît que les Éléments sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. Le client reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces Éléments que dans les limites expressément fixées par les CGV. Les CGV n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit des clients. En conséquence, le client et les participants s'interdisent formellement de reproduire et / ou utiliser tout ou partie des Éléments qui apparaissent ou sont disponibles sur le Site et tout ou partie du Site. Le client et les participants s'interdisent également de copier, extraire, modifier, altérer, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter, ou diffuser de quelques manières et sous quelques formes ou supports que ce soit les Éléments.

La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi. Toute utilisation des Éléments non expressément autorisée par BOUGE TA BOITE au titre des CGV est illicite, conformément aux articles L 122-4 et L 122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

11- Droit à l'image des participants

Le droit au respect de l'image des personnes et des biens ainsi que le droit au respect de la vie privée sont protégés par les articles 9 et 544 du Code civil.

Les participants cèdent à titre non exclusif à Bouge ta Boite le droit de :

- fixer leur image dans le cadre de photographies ou séquences d'images animées (vidéos, publicités télévisées ou autres) ;
- reproduire leur image ainsi fixée par tous les procédés techniques de fixation matérielle et / ou immatérielle, connus ou non encore connus à ce jour (graphique, photographique, numérique...) sur tous supports, sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément et notamment aux fins de réalisation de tout document publicitaire ou promotionnel ;
- communiquer au public leur image ainsi fixée et reproduite de manière directe comme indirecte, en intégralité ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par télédiffusion en mode analogique ou numérique, par radiodiffusion, par satellite, par câblodistribution et quel qu'en soit le mode de commercialisation, ainsi que par voie

électronique quel qu'en soit le format et le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Cette cession est consentie par les participants à Bouge ta Boite pour une exploitation dans le monde entier et pour toute la durée de la formation ainsi que pendant trois (3) ans à compter de la fin de cette formation.

Cette cession est réalisée dès lors que les participants signent le document « Droit à l'image », transmis lors de la première journée de formation et valable jusqu'à la clôture de la formation.

12- Communication

Bouge ta Boite se réserve le droit de citer le projet et/ou le nom du Client dans ses références commerciales, à condition de disposer de l'accord écrit et préalable du Client sur ce point.

13- Informatique et liberté

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, les fichiers informatiques contenant les données personnelles du client et de ses salariés sont régulièrement déclarés à la CNIL.

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à l'exécution de nos formations et à nos relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'hébergement des contenus. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous adresser par courrier à BOUGE TA BOITE – 2 rue de la Motte Fablet – 35000 RENNES, en nous indiquant vos nom, prénom, e-mail adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande. Toutefois, en cas d'opposition, nos prestations ne pourront plus être réalisées, de sorte que le contrat sera rompu, sans que cela ne remette en cause le prix de la prestation.

14- Sécurité – police - hygiène

Bouge ta Boite s'engage à se conformer aux règlements relatifs à la sécurité, à la police et à l'hygiène en vigueur chez le Client. Le Client s'engage à fournir aux intervenants de Bouge ta Boite toutes informations et toutes instructions nécessaires à cet effet.

D'une manière générale, Bouge ta Boite s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel les prescriptions du règlement intérieur de son Client.

Bouge ta Boite s'engage à prendre également toutes dispositions pour faire assurer, sous sa propre responsabilité, la surveillance médicale de son personnel.

15- Non sollicitation de personnel

Le Client s'interdit d'engager directement ou par personne interposée, les collaborateurs de Bouge ta Boite auprès de lui pour les besoins de l'étude, même s'ils en présenteraient eux-mêmes la demande initiale, et ce pendant la durée du contrat et les douze mois qui en suivent le règlement complet.

Dans le cas où le Client ne respecterait pas cet engagement, il se rendra automatiquement redevable envers Bouge ta Boite d'une pénalité fixée dès à présent à un montant égal 8 000 €, indépendamment de tout autre préjudice. A défaut d'exécution par le client de cet engagement dans le délai prévu ci-dessus, et après mise en demeure qui lui aura été adressée par lettre recommandée avec avis de réception lui octroyant un délai supplémentaire de 15 jours pour remplir ses obligations, le client devra verser à Bouge ta Boite la somme forfaitaire de 8 000 € à titre de dommages-intérêts.

16- Loi applicable

Le présent accord est régi par le droit français. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de Rennes sera seul compétent. Toute inscription sur achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.